Brullioles

Compte rendu des séances du Conseil Municipal du 22 mars et du 26 avril 2019

Vote des comptes administratifs 2018 et des budgets primitifs 2019

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2018, les comptes de gestion 2018 et les budgets primitifs 2019 (budget principal, budget assainissement et budget auberge).

Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pratiqués les années précédentes pour les contributions directes locales, malgré encore une légère baisse de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat.

Le produit fiscal attendu pour 2019 s'élève à la somme de 249 087 €, complété par les allocations compensatrices d'un montant de 15 745 €, soit au total 264 832 €.

Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
15.88 % - Produit = 123 912 €	19.48 % - Produit = 102 056 €	45.42 % - Produit = 23 119 €

Contributions du SYDER et du SIEMLY

Le conseil municipal valide les contributions 2019 du SYDER et SIEMLY :

- SYDER 33 771 €
- SIEMLY 2 546 €

Comme les années précédentes, ces dépenses ont été inscrites au budget primitif 2019 de la commune (et non pas par recouvrement direct auprès des contribuables).

Demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Dans le cadre de l'opération « Aménagement Cœur Village », le conseil municipal décide de déposer deux demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation du Pump-track et de la réplique des portes de l'ancienne église de Brullioles.

Assainissement

Le projet d'extension du réseau d'assainissement a été présenté lors d'une réunion avec les administrés concernés par ces travaux qui vont apporter un confort supplémentaire aux futures habitations raccordées et améliorer les rejets domestiques polluants dans le milieu naturel.

Les élus décident de rajouter sur ce projet deux autres extensions :

- La première pour raccorder quatre abonnés supplémentaires situés début Chemin des Trois Loups et début Chemin du Recorbet.
- La seconde pour raccorder quatre maisons début Chemin de Champelus. Cette extension passera par le parking de la salle des fêtes et sera raccordée au réseau existant avec l'aide d'une pompe de relevage.

Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

- **Compétence assainissement**

A compter du 1er janvier 2020, la compétence assainissement sera transférée à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais avec l'actif et le passif du budget assainissement de la commune ainsi que les travaux en cours si nécessaire.

En revanche, les excédents des sections d'exploitation n'étant pas les mêmes pour toutes les communes, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais souhaite recueillir l'avis consultatif des conseils municipaux sur les différentes solutions proposées, à savoir :

1er – Toutes les communes reverseront intégralement les excédents de leurs sections d'exploitation des budgets annexes d'assainissement

2ème – Les communes verseront une contribution de 150 € par abonné correspondant à la valeur de l'ensemble des excédents actuels ; Cela représenterait une dépense d'environ 30 000 € pour Brullioles.

3ème – La Communauté de communes appliquera dès le 1er janvier 2020 une augmentation de 0.17 € par m3 directement aux abonnés.

Après réflexion, le choix des élus se porte sur la 3ème solution, selon le principe « pollueur-payeur », seuls les bénéficiaires de ce service contribueront financièrement à ce transfert de compétence. La consommation moyenne d'un ménage de 4 personnes étant maintenant proche des 100 m3 par an, cela représentera une augmentation d'environ 17 € par an.

Questions diverses

*** Médiathèque**

L'extension des horaires de la Médiathèque a été validée suite à l'attribution d'une aide financière accordée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Cette aide permettra de diviser par deux la charge salariale supplémentaire due à l'augmentation du temps de travail mensuel de Madame Elsa DEL ZOTTO qui passe de 50 à 66h.

*** Personnel communal**

Le conseil municipal valide la demande de Monsieur Sylvain MAZARD de passer à temps complet à compter du 1er juillet 2019. Cette modification se fera à budget constant puisque les services techniques vont prendre en charge le ménage hebdomadaire dans le bâtiment mairie supprimant ainsi les prestations de l'entreprise de nettoyage Jacquemot.

A compter du 1er septembre 2019, Madame Joëlle DEVAUX sera recrutée en tant que fonctionnaire stagiaire ATSEM pour une période d'un an avant titularisation.

*** Acquisitions**

Le conseil municipal valide les acquisitions suivantes :

- Coffret électrique mobile sur chariot et une rallonge (équipement qui sera mis à la disposition des associations)	1 428 € HT
- Débroussailleuse	690 € HT
- Hôtel à insectes (340 € HT) et nichoirs à mésanges (30 € HT unité)	430 € HT
- Feu d'artifice pour la fête Nationale du 14 juillet	1 835 € HT
- Deux tableaux numériques pour l'école	6 962 € HT
- Changement barillets et clefs de la salle des fêtes	2 718 € HT
- Ordinateur pour le secrétariat	348 € HT

*** Bâtiment : Eglise**

La rénovation intérieure de ce bâtiment a été réalisée en 1994 ; 25 ans plus tard, certaines zones se détériorent, certainement due à une humidité importante. L'église étant un bâtiment public, le conseil municipal décide d'engager des travaux de rénovation afin de le conserver en bon état.

Coût des travaux : reprise des murs dans le chœur de l'église + 4 mois d'échafaudage pour 1 840 € HT, reprise des peintures pour 6 180 € HT et location nacelle pour 885 € HT.

*** Subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe les élus qu'en 2017 et en 2018 aucune subvention n'a été allouée à l'Orphéon, à savoir 480 € pour leur participation aux différentes cérémonies + la participation aux cours de musique des adhérents domiciliés sur Brullioles.

Une subvention de 2 418 € sera allouée à l'Orphéon correspondant à 806 € pour 2017 + 686 € pour 2018 + 926 € pour 2019

Comme les années précédentes, le conseil municipal attribue une subvention de 2 500 € à la bibliothèque.

D'autre part, les dossiers de demande de subvention ont été transmis à l'ensemble des associations de la commune. Les demandes seront examinées avant le prochain conseil municipal.

*** Boulangerie**

La liquidation de EURL Gantillon a été validée le 28 mars 2019, l'inventaire par un huissier a été réalisé le 15 avril 2019. Le conseil municipal donne son accord au liquidateur judiciaire pour lancer la vente du fonds de commerce par voie d'enchères publiques.

*** Voirie**

Le budget alloué à la voirie par la Communauté de communes passera en 2019 de 1 600 000 € à 1 300 000 € TTC, soit une baisse de 18%. Pour Brullioles, la dotation s'élèvera à 33 344 € + un reliquat 2018 de 13 453 €. Il a été rappelé aux communes qu'aucun reliquat 2019 ne sera accepté en raison des élections municipales de 2020.

De plus, l'enrobé à froid n'est plus pris en charge par la CCMDL, cette dépense incombe désormais en totalité aux communes.

Pour 2019, des devis vont être demandés pour des travaux de réfection de la Rue du Chef de Gare, de la Rue des Ecoles et divers travaux.

*** Point de collecte des déchets**

Afin d'améliorer le tri sélectif, la commune a réalisé des travaux permettant de créer un espace abrité pour la collecte des cartons d'emballage transformant l'espace qui était réservé aux déchets verts de la commune et en construisant une nouvelle zone de stockage pour déchets verts pour un coût total de 7 380 € HT.

Amélioration du tri sélectif
Point de collecte des déchets parking de la salle des fêtes

1] Les cartons d'emballage pliés sans plastique ni polystyrène doivent être déposés dans l'espace situé à gauche à l'entrée du site.

2] Les ampoules et néons non cassés doivent être déposés dans un bac positionné à côté du container des piles usagées.

*** Hôtel-restaurant**

Les marches des escaliers extérieurs s'étant dégradées, l'expert a cette fois estimé que cette dégradation pouvait entrer dans le cadre de la garantie « dommage ouvrage » souscrite par la commune en 2009 lors de la construction du bâtiment. La commune percevra une indemnité pour la réfection de ces escaliers.

Manifestations à venir

Mai 2018		Juin 2018	
Jeudi 16	Cinéma	Vend 7, sam 8 et dim 9	Vogue
Jeudi 30	Cinéma	Jeudi 13	Cinéma
		Samedi 22	Concert St Jean à l'église
		Jeudi 27	Cinéma
		Vendredi 28	Kermesse de l'école - APE
		Samedi 29	Soirée tennis
		Samedi 29	Soirée Gala des Majorettes

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections Européennes auront lieu le **dimanche 26 mai 2019**.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, salle du conseil, Place de l'Eglise

Distribution du Compte rendu du Conseil Municipal

Afin de réduire la consommation de papier lors de l'impression du compte rendu du Conseil Municipal, nous sollicitons toutes les familles afin qu'elles nous transmettent leur adresse mail pour simplifier la diffusion de ces comptes rendus. Merci d'envoyer vos coordonnées sur l'adresse mail de la commune mairie@brullioles.fr

Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera fermé **le samedi 18 mai 2019**
et du **28 mai 2019 jusqu'au 10 juin 2019**.